LES ÉLÈVES ATTACHÉS DE L’IRA DE LILLE





LEURS COMPÉTENCES À VOTRE SERVICE

# RAPPORT COMMANDÉ PAR UNE ADMINISTRATION : UNE MISSION D’AIDE A LA DÉCISION

Vous avez besoin de vous appuyer sur un diagnostic, une analyse et des propositions de solutions

opérationnelles : une équipe d’élèves attachés peut assurer cette mission !

**Les élèves de l’IRA,** futurs cadres A de l’administration d’Etat**, se trouvent dans la position de consultants à votre service.** Ainsi, ils doivent être confrontés à des problèmes réels rencontrés dans les administrations, et sur lesquels ils réalisent une étude, dans toutes ses dimensions. Au-delà du diagnostic, leur étude doit, dans la mesure du possible, leur permettre d'émettre des réponses opérationnelles.

**Les administrations commanditaires bénéficient ainsi**, sans qu’elles soient engagées, **d’un regard sur leurs pratiques, leurs modes d’organisation, leurs problèmes** qui est à la fois extérieur et intérieur dans la mesure où les élèves attachés, ne sont pas totalement étrangers, par leur formation ou leur expérience, au monde administratif, à ses règles et à ses contraintes. Elles profitent également - et si elles le souhaitent - des propositions des élèves dans leur prise de décision.

Cet exercice est un temps fort de la formation et se révèle, à l’usage, aussi profitable à l’administration commanditaire qu’aux élèves.

**Nous souhaiterions que, pour les prochaines promotions de l’institut régional d’administration de Lille, vous participiez activement en proposant un sujet d’étude, d’évaluation, d’analyse de projet ou d’audit**.

Avant que vous ne remplissiez la fiche projet jointe à la présente note de présentation, il nous semble important que vous puissiez savoir à quoi vous vous engagez.



**A QUOI VOUS ENGAGEZ-VOUS ?**

# Quel sujet proposer ?

Tous les sujets d’étude, d’analyse de projet, d’audit, d’évaluation peuvent être proposés dans la

mesure où ils répondent à un besoin ou à une préoccupation réelle de l’administration.

**Il ne doit pas s’agir d’un sujet théorique mais bien d’un sujet réel, pratique, précis, bien cerné et**

**appelant des solutions opérationnelles**.

Ce peut être un sujet d’actualité ou encore un sujet laissé provisoirement de côté par manque de temps ou de moyens et que l’administration souhaite relancer.

**Le sujet proposé doit pouvoir être étudié dans les temps, limités, dont dispose le groupe pour son travail** (*le rapport devra être finalisé en mai 2024*).

Ce travail, qui s’assimile à celui d’un cabinet d’audit extérieur, doit être mené sur une période totale de 10 semaines (*mars - mi-mai)*, période au cours de laquelle les élèves attachés ont, également, à suivre leur cursus normal de formation.

# Combien ça coûte et vous faut-il prévoir un budget ?

**L’intervention des élèves de l’IRA est totalement gratuite**. Les équipes bénéficient, pour mener à bien leur mission, des moyens matériels de l’Institut (*micro-ordinateurs, logiciel de conception et de dépouillement d’enquêtes, reprographie, accès Internet et banques de données …*) et d’un budget limité, pour la prise en charge des déplacements nécessaires pour leurs travaux et pour rencontrer périodiquement la personne-ressource.

**Important** : l’expérience nous montre que, dans certains cas, la mission appelle la mobilisation d’autres moyens *(déplacements complémentaires, envoi de questionnaires, mise à disposition de locaux de passage …)*. Dans ce cas, il appartient à l’administration commanditaire de les prévoir et/ou de les mettre en œuvre. **L’IRA ne pourra prendre à sa charge ces frais complémentaires.**

La couverture des dommages corporels subis par les élèves au cours de leur mission de rapport commandé relève des règles qui leur sont applicables au regard de leur couverture sociale légale. En cas d’incident ou d’accident survenu à un des élèves, soit au cours du trajet, soit dans l’établissement, l’administration commanditaire doit impérativement en faire part à l’institut.

# Comment sont sélectionnés les sujets proposés par les administrations ?

Les sujets proposés par les administrations sont étudiés et choisis par le ou la président(e) du jury de classement de la promotion et en accord avec la directrice de l’institut. Les administrations concernées seront informées de la suite donnée à leur proposition avant le début de la formation.

# Quel est le rôle de la « personne-ressource » mentionnée dans l'appel à projet ?

Afin de suivre l’équipe (information du service sur la mission demandée, introduction auprès des services, mise en place des moyens matériels éventuels, rédaction de la lettre de mission, accès aux documents utiles …) et d’accompagner celle-ci dans son exploration et dans son travail, il est demandé à l’administration qui propose un sujet de désigner, en son sein, une « personne-ressource » (qui peut être le chef de projet).

Au début de l’opération et afin de définir précisément le cadre et le contenu de la mission,

la « personne-ressource», devra se rendre à l’IRA pendant une demi-journée pour y rencontrer le

groupe d’élèves chargé du projet.

La personne ressource s’engage à :

* organiser des contacts réguliers avec les élèves pour assister, en tant que de besoin, le groupe

d’élèves ;

* préparer notamment un dossier comportant tous les documents nécessaires à la mission ;
* diffuser les explications et les informations nécessaires susceptibles d’éclairer le sujet, permettre toute recherche utile et faciliter les rendez-vous des élèves avec les services ou partenaires de ladite administration ;
* proposer aux élèves une présentation orale du travail final devant le service ou les instances

de direction de l’administration commanditaire ;

* transmettre au groupe son appréciation sur le rapport et le travail effectué (cf. avis de l’administration commanditaire) et adresser cet avis à la direction des études et des stages de l’IRA qui le tiendra à la disposition du jury.

# Calendrier mars 2024

Janvier 2024 : sélection et validation des sujets RCA ; 1er mars 2024 : début de la formation initiale ;

# Début mars 2024 : rencontre des équipes RCA et du représentant de l’administration

**commanditaire visant à « cadrer » la mission.**

Fin mai 2024 : remise du rapport à l’administration commanditaire.

Début juin 2024 : soutenance du rapport devant le jury de classement de l’IRA.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **COMMENT S’ORGANISE LE TRAVAIL** |  |
|  | **DE NOS ÉLÈVES ?** |  |

**Comment sont constitués les** groupes **?**

Les groupes sont constitués de 5 à 6 élèves attachés en cours de formation choisis de manière aléatoire en respectant toutefois, au sein de chaque équipe, la mixité des élèves (*externes, internes, 3° concours, hommes, femmes).*

De plus, les groupes ne choisissent pas le sujet sur lequel ils travaillent. Ceux-ci sont tirés au sort entre les différents groupes.

# Les élèves auront-ils reçu une formation spécifique pour le travail demandé ?

Pour permettre à chaque groupe de réaliser la mission confiée dans les meilleures conditions, les élèves suivent, avant de démarrer celle-ci ou dans les toutes premières semaines de leur travail, des formations spécifiques en management et en méthodologie à la conduite de projet notamment.

**Important : Les élèves sont des fonctionnaires** et, à ce titre, **ils sont tenus**, comme tous les fonctionnaires, **au secret professionnel et au devoir de réserve**. En conséquence, ils peuvent avoir accès à tous les documents utiles à la mission confiée et sont tenus de ne pas les divulguer s’ils doivent rester confidentiels.

# Comment le groupe travaille-t-il ?

**Cet exercice n’est pas un stage, le groupe n’est donc pas, pendant cette période, de début mars à**

**mi-mai, à l’entière disposition du commanditaire.**

**Vous devez, comme vous le feriez avec un cabinet extérieur établir avec le groupe un calendrier d’interventions** (*rencontres, enquêtes, déplacements …*) **compatible avec son programme de formation.**

**L’emploi du temps à l’IRA est conçu de telle manière que des demi-journées ou des journées entières soient libérées de tout enseignement. Le cas échéant, mais à titre tout à fait exceptionnel, ils peuvent être dispensés de cours si cela s’avérait nécessaire.**

Chaque groupe définit lui-même (*et, cela va de soi, en liaison avec la personne-ressource*) sa méthode de travail et les modes de régulation du groupe.

Le groupe s’engage vis à vis de l’administration commanditaire à :

* prendre contact (téléphone, mail ou rendez-vous) régulièrement avec la personne ressource

afin de la tenir au courant de l’évolution de ses travaux ;

* s’assurer que les questionnements ou recherches n’indisposent pas le personnel ; les élèves devront être en mesure de tenir compte de l’ensemble des aspects générés par leur travail et devront dans cet exercice professionnel adopter le comportement approprié ;
* respecter le devoir de réserve de tout fonctionnaire et de confidentialité concernant les informations obtenues ;
* rencontrer les agents de cette même administration ou d’administrations différentes qui

pourront donner des informations sur la problématique étudiée.

# Comment se passe la soutenance collective ?

Chaque équipe soutiendra son rapport devant le jury de classement dans le courant du mois de juin 2023.

***Extraits de l’article 12 de l’arrêté du 26 avril 2019***

*Les épreuves de classement consistent en :*

*[…] 3o La soutenance collective, devant le jury, d’un rapport commandé par une administration. Pour la réalisation de cet exercice professionnel, qui se traduit par la rédaction d’un rapport écrit, les élèves sont répartis en groupes. La présentation de ce rapport, à laquelle participe chacun des membres du groupe, est suivie d’un échange entre le jury et l’ensemble des membres du groupe.*

*L’avis de l’administration commanditaire sur le rapport qui lui est remis est communiqué au jury.*

*Cette épreuve, qui conjugue travail d’investigation, d’analyse et de propositions et rédaction d’un rapport*

*synthétique, vise notamment à apprécier :*

1. *La capacité à mobiliser des savoir-faire et des savoir-être en matière de travail en équipe à travers la démarche suivie et la méthodologie mise en œuvre, de communication écrite et orale et de conduite de projet ;*
2. *Le degré d’appropriation de l’environnement professionnel dont relève la problématique traitée ;*
3. *La compréhension de la problématique posée, la pertinence et l’opérationnalité des propositions émises ;*
4. *La capacité à exprimer et à justifier avec conviction des propositions argumentées.*

*Le jury attribue une note commune à tous les membres du groupe. L’épreuve dure quarante-cinq minutes et est*

*assortie d’un coefficient 1.*

Vous ne pouvez pas assister à cette soutenance qui se déroule à huis clos. Toutefois, à votre demande, le groupe peut être amené à soutenir son rapport devant votre comité de direction par exemple. Il peut s’agir là (si celle-ci a lieu avant la soutenance officielle devant le jury) d’un bon exercice de préparation de leur oral.

**MERCI D’AVANCE POUR VOTRE CONTRIBUTION ACTIVE A LA FORMATION DES FUTURS CADRES DE L’ADMINISTRATION**